

COMMISSION FEMININES

REUNION DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

COURRIERS

ECHIROLLES, BREZINS, C V L 38, 4 MONTAGNES, FLORIAN GUIGON, RO CLAIX, CORBELIN, A C N D , CLAIX, GRESIVAUDAN, VALLEE DU GUIERS, ISLE D'ABEAU, GT NIVOLAS TOUR ST CLAIR, VAREZE, E G 2 F, ST SIMEON DE BRESSIEUX, G A P S, G U C F F , RACHAIS, L C A FOOT, ST CASSIEN, LIERS,

COUPE DE FRANCE

FELICITATIONS au club de GRESIVAUDAN pour sa brillante qualification en coupe.
Au prochain tour, il affrontera MONACO

COUPE MONIQUE BERT A 11

2ème Tour : 23 février 2020

¼ de finale : 26 avril 2020

½ finale : 24 mai 2020

COUPE U 18 A 8

Déroulement de la coupe

- Second tour le 14 Décembre 2019
- 1 Match de cadrage le 1° Février 2020
- ½ Finale le 11 Avril 2020
- **Finale le 14 Juin 2020**

COUPE SENIORS A 8

Déroulement de la coupe

- Second tour le 15 Décembre 2019
- Tour de cadrage le 23 février 2020
- ¼ Finale le 12 Avril 2020
- ½ Finale le 26 Avril 2020
- **Finale le 14 Juin 2020**

U 15F

En application des Règlements généraux, les U15 F jouent avec un ballon catégorie 5

2^e phase

CORBELIN

Forfait général

RAPPEL :

La commission rappelle que les courriers concernant les **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININE** et non à la **SPORTIVE** !

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer systématiquement :
La Catégorie, la Poule et la Journée !!!

Toujours d'Actualité

- + La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéra
- + Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G
- + lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles D'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit De même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Le Président
J. Issartel
06 34 87 23 55